

DÉLIBÉRATION N°DL20240072 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉ INTÉGRÉE DANS LA CRÈCHE CENTRE PETITE ENFANCE - CONVENTIONS

Mme Juliette BOULLIAT expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique petite enfance menée sur la ville, des actions inter-structures sont proposées à la fois pour les crèches municipales mais également pour les crèches associatives ou privées.

La crèche « Centre Petite Enfance » est dotée d'une bougeothèque, une salle d'activité équipée de matériel adapté aux très jeunes enfants à partir de 2 mois et jusqu'à 4-5 ans. Cet espace permet de développer leur motricité, leur coordination et leur éveil.

Les crèches municipales et le Relais Petite Enfance utilisent cet équipement. Il est également ouvert à d'autres structures d'accueil du jeune enfant, sous convention de mise à disposition.

Suite à la demande de plusieurs structures privées, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition à compter de la date de signature de ladite convention pour se terminer le 30 juin 2026, avec les modalités suivantes :

- Micro-crèche Bébé et compagnie, une fois par mois, un vendredi, sur un créneau d'1h30,
- Micro-crèche La Maison Champignon, une fois par mois, un vendredi, sur un créneau d'1h30,
- Le centre social de Lavieu, une fois par mois, le mercredi, sur un créneau de 2 heures.

La tarification proposée est de :

- 200 € pour 1h30/ mois sur 11 mois,
- 250 € pour 2h / mois sur 11 mois.

Pour le centre social de Lavieu, la mise à disposition est proposée à titre gratuit dans la mesure où la crèche bénéficie d'activités proposées au centre social auxquelles elle participe sans contrepartie financière.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions en annexe de la délibération qui prévoient les modalités de mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions pour la mise à disposition de la salle d'activité du Centre Petite Enfance avec les micro-crèches Bébé et Compagnie et la Maison Champignon et le centre social de Lavieu,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents y afférents,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 21 mai 2024